

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration**Séance du 4 juin 2024**Délibération
n° 101-2024
Point 4.12.9**Point 4.12.9 de l'ordre du jour****Renouvellement du dispositif de bourse « coup de pouce reportage » - CUEJ****EXPOSE DES MOTIFS :**

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants en 2e année de master journalisme, le CUEJ a décidé de les soutenir en leur versant une bourse de 50 euros pour l'année universitaire 2023-2024. Cette bourse vise à leur donner un « coup de pouce » dans le financement de leurs reportages sur le terrain, condition sine qua non pour décrocher un premier emploi. Tous les étudiants inscrits administrativement en deuxième année de master journalisme au CUEJ, quelle que soit leur spécialité, y sont éligibles.

Pour pouvoir la toucher, ils devront respecter les modalités de versement qui leur seront précisées par message électronique de l'administration.

Cette bourse permet notamment de financer les reportages du News d'ill ainsi que ceux réalisés dans le cadre de la préparation des « candidatures » aux postes dans les grandes chaînes de télévision ou de radio.

Le renouvellement de ce dispositif a été validé par le conseil de composante le 30 novembre 2023.

Le 7 mai 2024, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 24 voix pour.

Résultat du vote :

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 37 |
| Nombre de votants | 31 |
| Nombre de voix pour | 28 |
| Nombre de voix contre | 0 |
| Nombre d'abstentions | 3 |
| Ne participe pas au vote | 0 |

Délibération :

Le conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le renouvellement du dispositif de bourse « coup de pouce reportage » - CUEJ.

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 13 juin 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Délibération

Bourse « coup de pouce reportages » 2024

Exposé des motifs : afin de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants en 2^e année de master journalisme, le CUEJ a décidé de les soutenir en leur versant une bourse de 50 euros pour l'année universitaire 2023-2024. Cette bourse vise à leur donner un « coup de pouce » dans le financement de leurs reportages sur le terrain, condition sine qua non pour décrocher un premier emploi. Tous les étudiants inscrits administrativement en deuxième année de master journalisme au CUEJ, quelle que soit leur spécialité, y sont éligibles. Pour pouvoir la toucher, ils devront respecter les modalités de versement qui leur seront précisées par message électronique de l'administration. Cette bourse permet notamment de financer les reportages du News d'III ainsi que ceux réalisés dans le cadre de la préparation des « candidatures » aux postes dans les grandes chaînes de télévision ou de radio.

Délibération : le CA du CUEJ approuve le versement d'une bourse « coup de pouce reportages » pour les étudiants inscrits administrativement en deuxième année du master journalisme du CUEJ, en 2023-2024, d'un montant de 50 euros.

Résultats du vote :

| | |
|--------------------------|----|
| Nombre de votes exprimés | 19 |
| Nombre de votes pour | 19 |
| Nombre de votes contre | 0 |
| Nombre d'abstention | 0 |

Christophe DELEU
Directeur du CUEJ